

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : HOURA

Site inspecté : ZAC Beausset Floride Date de l'inspection: 27/10/2011
Marignane (13700)

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

- Absence d'une zone de rétention permettant d'accueillir les eaux susceptibles d'être polluées lors d'un accident ou d'un incendie.
- Absence de dispositif automatique d'obturation pour assurer le confinement des eaux susceptibles d'être polluées.
- Fournir les calculs de dimensionnement du projet de confinement retenu.

Écart aux dispositions de : l'article 14.11 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 16 décembre 2008.
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'Inspection le :

 Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : HOURA

Site inspecté : ZAC Beausset Floride Date de l'inspection: 27/10/2011
Marignane (13700)

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

- Absence d'obturateurs sur les réseaux de collecte des effluents et des eaux pluviales de l'établissement.

Écart aux dispositions de : l'article 14.12 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 16 décembre 2008.
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (*suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application*)

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'Inspection le :

 Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : HOURA

Site inspecté : ZAC Beausset Floride Date de l'inspection: 27/10/2011
Marignane (13700)

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

- Justifier au Préfet et au service d'incendie et de secours la disponibilité effective des débits d'eau.

Écart aux dispositions de : l'article 17.2 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 16 décembre 2008.
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le :

 Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

5

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : HOURA

Site inspecté : ZAC Beausset Floride Date de l'inspection: 27/10/2011

Marignane (13700)

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

- Fournir une étude sur les dispositifs de protection existant ou à mettre en place, permettant de contenir les effets thermiques dans les limites de propriété du site.

Écart aux dispositions de : l'article 18 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 16 décembre 2008.
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur


L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'Inspection le :

Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

6

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : HOURA

Site inspecté : ZAC Beausset Floride Date de l'inspection: 27/10/2011
Marignane (13700)

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

- Transmettre au Préfet une attestation de conformité aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 16 décembre 2008 et à celles applicables de l'arrêté ministériel du 5 août 2002, relatif à la prévention des sinistres dans les entrepôts couverts soumis à autorisation sous la rubrique 1510.
- Transmettre au service d'incendie et de secours, avec copie à l'inspection des installations classées, une attestation de conformité ainsi que les différents procès-verbaux de solidité des ouvrages, réaction au feu des matériaux, certificat de conformité relatif à l'installation du réseau d'extinction automatique type sprinkler.
- Fournir au service d'incendie et de secours les plans à jour des réseaux humides, des voies d'accès pompier et d'aménagement, à chaque modification.

Écart aux dispositions de : l'article 22 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 16 décembre 2008.
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'Inspection le :

 Fiche soldée le :